

5e Journal du Lot 5e

ORGANE REPUBLICAIN DU DEPARTEMENT

Paraissant les Mercredi, Vendredi et Dimanche.

Abonnements

3 mois	6 mois	1 an
3 fr. 50	6 fr.	11 fr.

CAHORS ville...
 LOT et Départements limitrophes...
 Autres départements...
 Les abonnements se paient d'avance.
 Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse.

Rédaction & Administration

CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. CAHORS

COUÉSLANT, Directeur | **L. BONNET, Rédacteur en chef**

L'Agence HAVAS, 8, Place de la Bourse, est seule chargée, à Paris, de recevoir les Annonces pour le Journal.

Publicité

ANNONCES (à la ligne) 25 cent.
 RECLAMES (à la ligne) 10 cent.
 Les Annonces judiciaires et légales peuvent être insérées dans le Journal du Lot pour tout le département.

Pour ceux qui ne lisent que le dimanche LA SEMAINE EN FRANCE

L'élection de M. Doumer. L'interpellation sur la politique générale. — L'élection de M. Bienaimé. — La mort de Syveton.

M. Doumer, est élu président de la Chambre des députés, voilà le grand événement de la semaine. Comme l'hostilité de ce député était active à l'égard du ministère, on en a conclu que M. Combes était diminué, battu même et qu'il devait se retirer des affaires.

Or la signification de cet acte d'indiscipline à l'égard du Bloc est tout autre. Tout d'abord, il faut bien savoir que c'est à la faveur du scrutin secret, que l'ancien vice-roi de l'Indo-Chine, traître à son parti, doit son succès; toute la droite a voté pour lui et à cette droite s'est agrégé le groupe des républicains par force dont la crainte, des électeurs fait la sagesse; ils sont, comme cela, trente ou quarante qui donnent le coup de poignard à la République dans l'ombre.

En second lieu, le Bloc et le ministère avaient besoin de ce coup de fouet pour refaire l'entente solide et active. Depuis trois mois, on piétinait. Avertis, les groupes de gauche vont veiller et aujourd'hui la séance ayant été renvoyée hier — M. Combes dira des paroles claires et précises et il aura sa majorité fidèle des grands jours.

Enfin la morale doit grandement partir du choix fait en la personne de ce pseudo-républicain qui remplace M. Brisson.

Dans la vie courante, qui continuera de serrer la main à un Doumer, traître à son parti se vendant pour une grasse sinécure, frappant dans le dos l'homme qui le fit et qui plein d'indulgence pour ses fautes, l'excusait toujours auprès de ses amis et le maintenait dans les rangs du parti radical, qui c'est cet homme que le suffrage de 265 députés a porté au premier rang de la hiérarchie républicaine! Honte et tristesse des temps!

L'interpellation sur la politique générale, est venue hier à la Chambre, mais en raison du grand nombre d'orateurs inscrits la suite des débats a dû être renvoyée à aujourd'hui.

Nous croyons fermement au succès du ministère.

L'élection de M. Doumer n'est pas le seul désastre républicain de la semaine; il y a eu aussi le triomphe de l'amiral Bienaimé. A vrai dire il s'agit d'un troc, d'un simple troc. Bienaimé remplace Syveton sur le même siège nationaliste. Espérons qu'il sera mieux élevé et que la mémoire de l'amiral, cher à M. Doumer, n'aura pas à subir les hontes de l'enquête de M. Boucard.

On a donc eu tort de penser que cette élection législative était si désastreuse. Comme votes, les chiffres derniers sont en baisse de 400 voix sur ceux de la dernière consultation. C'est quelque chose mais c'est trop peu. La lutte contre l'hydre césarienne doit donc reprendre avec énergie et désormais plus de trêve possible.

La mort de Syveton reste toujours inexplicable, du moins pour le public. On attendait la fin de l'instruction, qui a été longue et laborieuse, on espérait avoir enfin l'opinion du juge qui a suivi de près tous les événements et a eu tous les moyens d'exercer sa perspicacité. Et tout le monde s'attendait à voir proclamer la dernière heure, voici que des témoignages surgissent qui font connaître que M. Syveton a été «chambrière» le matin du 8 décembre. Et de là à conclure qu'il a été assassiné par ses proches, il n'y a pas bien loin. En tous cas, l'échec des conclusions du juge, est reculé.

Il paraîtrait que le Journal la Dépêche de Toulouse, aurait insinué que l'inter-

A L'ÉTRANGER

La guerre Russo-Japonaise.

La reddition de Port-Arthur s'est faite sans incidents notables. Les Japonais ont eu l'attitude, la plus correcte dans toutes leurs démarches. Ils se sont plaints amèrement de la destruction des navires dans la rade après le commencement des pourparlers, mais en aucune façon les vaincus n'ont eu à pâtir de ce reproche.

Evidemment, Port-Arthur va redevenir entre les mains des Nippons une place forte de premier ordre. Et il ne faut pas oublier que c'est la tête de ligne du Transmanchourien.

On déclare que l'escadre de la Baltique, en marche dans le Pacifique et actuellement dans les eaux de Madagascar, a été rappelée par le tsar. Rien n'est moins certain puis que d'autres dépêches annoncent que d'autres croiseurs doivent quitter Liban sans tarder et rejoindre l'amiral Rodjstvenski. Et, alors la question suivante se pose devant l'opinion : à quoi rime cette escadre si loin de la Russie et sans espoir d'atteindre jamais les japonais? Désordre et anarchie dans un état despotique, c'est la loi de nature.

LE FURETIER

Chambre des Députés

Séance du 12 janvier 1905

PRÉSIDENCE DE M. PAUL BOURGEOIS, DOYEN D'ÂGE

M. Paul Bourgeois qui occupe le fauteuil de la présidence en ouvrant la séance, indique que la Chambre doit procéder à l'élection de six secrétaires; c'est le 2e tour. Le scrutin est ouvert. Ont obtenu: MM. Paul Meunier 232 voix élu; Bonnefoy 225 voix élu.

Un troisième tour de scrutin est nécessaire. Ont élus: MM. Bussière, Cornet, Gérard et Roger-Ballu.

M. Paul Bourgeois déclare le bureau définitivement constitué et invite M. Doumer à prendre place au fauteuil présidentiel.

Au moment où M. Doumer apparaît au fauteuil, la gauche, debout, hue le nouveau président, qu'applaudissent le centre et la droite.

M. Doumer commence cependant son discours de remerciements; mais sa voix se perd dans le bruit; ce discours est haché d'interjections violentes et d'apostrophes cinglantes: «Vous êtes le président des jaunes; le président de la trahison; l'êlu des cléricaux.»

Les huées partent des bancs de la gauche, formidables, et ne cessent que lorsque M. Doumer a terminé son discours. Jamais pareil spectacle n'avait eu lieu à la Chambre.

La Chambre règle ensuite son ordre du jour, pour la séance du lendemain où l'interpellation Lhopiteau sur la politique du gouvernement sera discutée.

Et la séance est levée.

Séance du 13 janvier 1905

PRÉSIDENCE DE M. DOUMER

M. Lhopiteau développe son interpellation sur la politique générale du Gouvernement; il se déclare l'adversaire des procédés, flit-il, arbitraires et autoritaires de M. Combes.

Cette politique est funeste, aux intérêts de la République: aucune réforme n'est faite. M. Lhopiteau critique vivement le Gouvernement, qui, dit-il, n'a rien fait pour le pays.

M. Deschanel monte à son tour à la tribune pour raconter les histoires de la Légion d'honneur et l'histoire du général de Négrier, qui démissionna parce que la frontière de l'Est n'était pas assez défendue. Il prie la Chambre de ne pas laisser continuer la politique actuelle.

M. Zévaès dit que le Gouvernement s'est efforcé de faire aboutir les réformes promises; s'il n'est pas arrivé à un résultat, c'est à cause de l'obstruction systématique de l'opposition; au nom des socialistes, il déclare qu'il votera pour le ministère.

M. Dauzon apporte à la tribune un fait personnel.

Il paraîtrait que le Journal la Dépêche de Toulouse, aurait insinué que l'inter-

UN TRUC CLERICAL

La loi supprimant l'odieuse monopole des inhumations dont l'Eglise s'était emparée, est particulièrement cruelle aux cléricaux, puisqu'elle frappe à la caisse des sacristies.

Mais les gens d'église ont des rancunes violentes et déjà ils organisent contre les communes qui prendront la succession des fabriques, un système de représailles.

Laissons à la Croix les responsabilités de ses insertions machiavéliques. C'est cette feuille qui conseille aux cagots, ses lecteurs, un procédé de protestation tout à fait impu.

Lorsqu'il y aura, écrit-elle, une inhumation dans une commune où la municipalité est bloquée, que la famille du défunt, quelle que soit son aisance, s'abstienne de tous frais pour le service extérieur; qu'elle n'emploie que la dernière classe.

Voula qui n'est pas mal imaginé contre ce que les hommes de Dieu nomment la «spoliation des jacobins» mais on voit par là à qui rimeraient les somptueuses processions organisées par les prêtres, tant que le trésor des fabriques put en bénéficier.

L'Eglise persuadait aux gens riches qu'ils iraient mieux en Paradis conduits dans un char à quatre chevaux; maintenant, la xocri, revenue à la pauvreté évangélique, ne leur dit plus que la vanité des bourgeois catholiques s'accommodera, d'une misère, en scène trop sommaire pour le dernier voyage.

Mais, lorsqu'il arrive, les livres-penseurs ne sauraient être choqués d'une vengeance qui contribuera, en fin de compte, à établir une certaine égalité de tous devant la mort.

LA LIBERTÉ DANS L'ENSEIGNEMENT

Dans sa séance de jeudi, le comité exécutif du parti radical et radical-socialiste a voté la motion suivante:

«Le comité exécutif du parti radical et radical-socialiste, résolu à défendre les fonctionnaires républicains contre les attaques réactionnaires, regrette que des mesures de rigueur aient été prises contre des instituteurs de Meurthe-et-Moselle, qui s'étaient bor-

LA GUERRE RUSSO-JAPONAISE

L'Escadre de la Baltique

L'amiral Felkerstam a informé le capitaine de l'Orus, des Messageries Maritimes, qu'il s'attendait à être attaqué par les Japonais dans l'Océan indien et le priait de lui fournir le plan du port de Diégo-Suarez. L'amiral ajoute qu'il pense que la flotte de la Baltique touchera à Mahé (Iles Seychelles).

L'escadre de l'amiral Rodjstvenski était ancrée à Sainte-Marie-de-Madagascar le 3 janvier. Elle était composée des navires suivants: *Kniaz-Souwaroff, Empereur-Alexandre-III, Borodino, Orel, Ostiaba, Amiral-Makhimoff, Aurora, Dmitri-Donskoï, Kamstchatka* et le navire-hôpital *Orel*. (Daily Mail).

A Port-Arthur

Les Japonais ont proclamé la loi martiale à Port-Arthur et les gendarmes maintiennent l'ordre dans la ville. On ne permet à personne d'entrer sans autorisation spéciale.

Le prix de la guerre

Le journal russe *Slovo* publie une statistique relative aux pertes matérielles résultant pour la Russie du fait de la destruction de ses navires.

Suivant cette statistique, 22 vaisseaux, y compris le *Retisban*, le *Pobieda*, le *Petrovsk* et le *Sébastopol*, ont été perdus depuis le début des hostilités jusqu'à la capitulation de Port-Arthur; ce qui représente une valeur de 93,533,876 roubles.

Pendant la défense de Port-Arthur, la Russie a perdu les destroyers *Lieutenant-Bourakof*, le *Burny*, le *Strachay*, le *Razoropny*, le *Reschitelny*.

En outre, plusieurs navires à vapeur, appartenant au chemin de fer de l'Est chinois, ont été coulés, ainsi que des chalands, des remorqueurs et autres embarcations d'une valeur collective de 8 millions de roubles, ce qui donne un total de cent millions de roubles.

Le *Slovo* ne mentionne pas la perte du canonnière *Koréets*, ni les avaries subies par les autres navires; ce qui augmente considérablement le chiffre des dommages subis par la Russie.

LA

GUERRE RUSSO-JAPONAISE

L'Escadre de la Baltique

L'amiral Felkerstam a informé le capitaine de l'Orus, des Messageries Maritimes, qu'il s'attendait à être attaqué par les Japonais dans l'Océan indien et le priait de lui fournir le plan du port de Diégo-Suarez. L'amiral ajoute qu'il pense que la flotte de la Baltique touchera à Mahé (Iles Seychelles).

L'escadre de l'amiral Rodjstvenski était ancrée à Sainte-Marie-de-Madagascar le 3 janvier. Elle était composée des navires suivants: *Kniaz-Souwaroff, Empereur-Alexandre-III, Borodino, Orel, Ostiaba, Amiral-Makhimoff, Aurora, Dmitri-Donskoï, Kamstchatka* et le navire-hôpital *Orel*. (Daily Mail).

A Port-Arthur

Les Japonais ont proclamé la loi martiale à Port-Arthur et les gendarmes maintiennent l'ordre dans la ville. On ne permet à personne d'entrer sans autorisation spéciale.

Le prix de la guerre

Le journal russe *Slovo* publie une statistique relative aux pertes matérielles résultant pour la Russie du fait de la destruction de ses navires.

Suivant cette statistique, 22 vaisseaux, y compris le *Retisban*, le *Pobieda*, le *Petrovsk* et le *Sébastopol*, ont été perdus depuis le début des hostilités jusqu'à la capitulation de Port-Arthur; ce qui représente une valeur de 93,533,876 roubles.

Pendant la défense de Port-Arthur, la Russie a perdu les destroyers *Lieutenant-Bourakof*, le *Burny*, le *Strachay*, le *Razoropny*, le *Reschitelny*.

En outre, plusieurs navires à vapeur, appartenant au chemin de fer de l'Est chinois, ont été coulés, ainsi que des chalands, des remorqueurs et autres embarcations d'une valeur collective de 8 millions de roubles, ce qui donne un total de cent millions de roubles.

Le *Slovo* ne mentionne pas la perte du canonnière *Koréets*, ni les avaries subies par les autres navires; ce qui augmente considérablement le chiffre des dommages subis par la Russie.

LE SENAT

Séance du 12 janvier 1905

PRÉSIDENCE DE M. FAYAT, DOYEN D'ÂGE

Dès l'ouverture de la séance, le président déclare que le scrutin pour l'élection du président va avoir lieu.

M. Fallières est élu par 190 voix sur 221 votants. Sont élus vice-présidents: MM. Eugène Guérin, 161 voix; Leydet, 147; Poirrier, 136; Desmons, 132.

Sont élus secrétaires: MM. Th. Girard, 158 voix; Garreau, 155; St-Germain, 154; Rogemol, de Bostguenard, 149; Gotton, 145; Leroux, 143; Millies-Lacroix, 141; Béraud, 141.

Sont élus questeurs: MM. Dussolier, 175 voix; Gayot, 166; Bonnefoy-Sibour, 161.

Après la proclamation de ces résultats la séance est levée.

Séance du 13 janvier 1905

PRÉSIDENCE DE M. FALLIÈRES

Dès l'ouverture de la séance, M. Fallières, président prononce le discours d'usage dans lequel, après avoir remercié le Sénat de la confiance qu'il lui a manifestée une fois de plus, il trace le programme dont le Sénat devra s'occuper.

Puis M. Fallières annonce que M. Le Provost de Launay demande à interpellier le gouvernement sur la direction imprimée par lui à l'administration des préfets et sous-préfets.

La date de l'interpellation est renvoyée à une date ultérieure.

On procède au règlement de l'ordre du jour.

Et la séance est levée.

LA LIBERTÉ DANS L'ENSEIGNEMENT

Dans sa séance de jeudi, le comité exécutif du parti radical et radical-socialiste a voté la motion suivante:

«Le comité exécutif du parti radical et radical-socialiste, résolu à défendre les fonctionnaires républicains contre les attaques réactionnaires, regrette que des mesures de rigueur aient été prises contre des instituteurs de Meurthe-et-Moselle, qui s'étaient bor-

LA LIBERTÉ DANS L'ENSEIGNEMENT

Dans sa séance de jeudi, le comité exécutif du parti radical et radical-socialiste a voté la motion suivante:

«Le comité exécutif du parti radical et radical-socialiste, résolu à défendre les fonctionnaires républicains contre les attaques réactionnaires, regrette que des mesures de rigueur aient été prises contre des instituteurs de Meurthe-et-Moselle, qui s'étaient bor-

LA LIBERTÉ DANS L'ENSEIGNEMENT

Dans sa séance de jeudi, le comité exécutif du parti radical et radical-socialiste a voté la motion suivante:

«Le comité exécutif du parti radical et radical-socialiste, résolu à défendre les fonctionnaires républicains contre les attaques réactionnaires, regrette que des mesures de rigueur aient été prises contre des instituteurs de Meurthe-et-Moselle, qui s'étaient bor-

LA

GUERRE RUSSO-JAPONAISE

L'Escadre de la Baltique

L'amiral Felkerstam a informé le capitaine de l'Orus, des Messageries Maritimes, qu'il s'attendait à être attaqué par les Japonais dans l'Océan indien et le priait de lui fournir le plan du port de Diégo-Suarez. L'amiral ajoute qu'il pense que la flotte de la Baltique touchera à Mahé (Iles Seychelles).

L'escadre de l'amiral Rodjstvenski était ancrée à Sainte-Marie-de-Madagascar le 3 janvier. Elle était composée des navires suivants: *Kniaz-Souwaroff, Empereur-Alexandre-III, Borodino, Orel, Ostiaba, Amiral-Makhimoff, Aurora, Dmitri-Donskoï, Kamstchatka* et le navire-hôpital *Orel*. (Daily Mail).

A Port-Arthur

Les Japonais ont proclamé la loi martiale à Port-Arthur et les gendarmes maintiennent l'ordre dans la ville. On ne permet à personne d'entrer sans autorisation spéciale.

Le prix de la guerre

Le journal russe *Slovo* publie une statistique relative aux pertes matérielles résultant pour la Russie du fait de la destruction de ses navires.

Suivant cette statistique, 22 vaisseaux, y compris le *Retisban*, le *Pobieda*, le *Petrovsk* et le *Sébastopol*, ont été perdus depuis le début des hostilités jusqu'à la capitulation de Port-Arthur; ce qui représente une valeur de 93,533,876 roubles.

Pendant la défense de Port-Arthur, la Russie a perdu les destroyers *Lieutenant-Bourakof*, le *Burny*, le *Strachay*, le *Razoropny*, le *Reschitelny*.

En outre, plusieurs navires à vapeur, appartenant au chemin de fer de l'Est chinois, ont été coulés, ainsi que des chalands, des remorqueurs et autres embarcations d'une valeur collective de 8 millions de roubles, ce qui donne un total de cent millions de roubles.

Le *Slovo* ne mentionne pas la perte du canonnière *Koréets*, ni les avaries subies par les autres navires; ce qui augmente considérablement le chiffre des dommages subis par la Russie.

LA

GUERRE RUSSO-JAPONAISE

L'Escadre de la Baltique

L'amiral Felkerstam a informé le capitaine de l'Orus, des Messageries Maritimes, qu'il s'attendait à être attaqué par les Japonais dans l'Océan indien et le priait de lui fournir le plan du port de Diégo-Suarez. L'amiral ajoute qu'il pense que la flotte de la Baltique touchera à Mahé (Iles Seychelles).

L'escadre de l'amiral Rodjstvenski était ancrée à Sainte-Marie-de-Madagascar le 3 janvier. Elle était composée des navires suivants: *Kniaz-Souwaroff, Empereur-Alexandre-III, Borodino, Orel, Ostiaba, Amiral-Makhimoff, Aurora, Dmitri-Donskoï, Kamstchatka* et le navire-hôpital *Orel*. (Daily Mail).

A Port-Arthur

Les Japonais ont proclamé la loi martiale à Port-Arthur et les gendarmes maintiennent l'ordre dans la ville. On ne permet à personne d'entrer sans autorisation spéciale.

Le prix de la guerre

Le journal russe *Slovo* publie une statistique relative aux pertes matérielles résultant pour la Russie du fait de la destruction de ses navires.

Suivant cette statistique, 22 vaisseaux, y compris le *Retisban*, le *Pobieda*, le *Petrovsk* et le *Sébastopol*, ont été perdus depuis le début des hostilités jusqu'à la capitulation de Port-Arthur; ce qui représente une valeur de 93,533,876 roubles.

Pendant la défense de Port-Arthur, la Russie a perdu les destroyers *Lieutenant-Bourakof*, le *Burny*, le *Strachay*, le *Razoropny*, le *Reschitelny*.

En outre, plusieurs navires à vapeur, appartenant au chemin de fer de l'Est chinois, ont été coulés, ainsi que des chalands, des remorqueurs et autres embarcations d'une valeur collective de 8 millions de roubles, ce qui donne un total de cent millions de roubles.

Le *Slovo* ne mentionne pas la perte du canonnière *Koréets*, ni les avaries subies par les autres navires; ce qui augmente considérablement le chiffre des dommages subis par la Russie.

LA

GUERRE RUSSO-JAPONAISE

L'Escadre de la Baltique

L'amiral Felkerstam a informé le capitaine de l'Orus, des Messageries Maritimes, qu'il s'attendait à être attaqué par les Japonais dans l'Océan indien et le priait de lui fournir le plan du port de Diégo-Suarez. L'amiral ajoute qu'il pense que la flotte de la Baltique touchera à Mahé (Iles Seychelles).

L'escadre de l'amiral Rodjstvenski était ancrée à Sainte-Marie-de-Madagascar le 3 janvier. Elle était composée des navires suivants: *Kniaz-Souwaroff, Empereur-Alexandre-III, Borodino, Orel, Ostiaba, Amiral-Makhimoff, Aurora, Dmitri-Donskoï, Kamstchatka* et le navire-hôpital *Orel*. (Daily Mail).

A Port-Arthur

Les Japonais ont proclamé la loi martiale à Port-Arthur et les gendarmes maintiennent l'ordre dans la ville. On ne permet à personne d'entrer sans autorisation spéciale.

Le prix de la guerre

Le journal russe *Slovo* publie une statistique relative aux pertes matérielles résultant pour la Russie du fait de la destruction de ses navires.

Suivant cette statistique, 22 vaisseaux, y compris le *Retisban*, le *Pobieda*, le *Petrovsk* et le *Sébastopol*, ont été perdus depuis le début des hostilités jusqu'à la capitulation de Port-Arthur; ce qui représente une valeur de 93,533,876 roubles.

Pendant la défense de Port-Arthur, la Russie a perdu les destroyers *Lieutenant-Bourakof*, le *Burny*, le *Strachay*, le *Razoropny*, le *Reschitelny*.

En outre, plusieurs navires à vapeur, appartenant au chemin de fer de l'Est chinois, ont été coulés, ainsi que des chalands, des remorqueurs et autres embarcations d'une valeur collective de 8 millions de roubles, ce qui donne un total de cent millions de roubles.

Le *Slovo* ne mentionne pas la perte du canonnière *Koréets*, ni les avaries subies par les autres navires; ce qui augmente considérablement le chiffre des dommages subis par la Russie.

LA

GUERRE RUSSO-JAPONAISE

L'Escadre de la Baltique

L'amiral Felkerstam a informé le capitaine de l'Orus, des Messageries Maritimes, qu'il s'attendait à être attaqué par les Japonais dans l'Océan indien et le priait de lui fournir le plan du port de Diégo-Suarez. L'amiral ajoute qu'il pense que la flotte de la Baltique touchera à Mahé (Iles Seychelles).

L'escadre de l'amiral Rodjstvenski était ancrée à Sainte-Marie-de-Madagascar le 3 janvier. Elle était composée des navires suivants: *Kniaz-Souwaroff, Empereur-Alexandre-III, Borodino, Orel, Ostiaba, Amiral-Makhimoff, Aurora, Dmitri-Donskoï, Kamstchatka* et le navire-hôpital *Orel*. (Daily Mail).

A Port-Arthur

Les Japonais ont proclamé la loi martiale à Port-Arthur et les gendarmes maintiennent l'ordre dans la ville. On ne permet à personne d'entrer sans autorisation spéciale.

Le prix de la guerre

Le journal russe *Slovo* publie une statistique relative aux pertes matérielles résultant pour la Russie du fait de la destruction de ses navires.

Suivant cette statistique, 22 vaisseaux, y compris le *Retisban*, le *Pobieda*, le *Petrovsk* et le *Sébastopol*, ont été perdus depuis le début des hostilités jusqu'à la capitulation de Port-Arthur; ce qui représente une valeur de 93,533,876 roubles.

Pendant la défense de Port-Arthur, la Russie a perdu les destroyers *Lieutenant-Bourakof*, le *Burny*, le *Strachay*, le *Razoropny*, le *Reschitelny*.

En outre, plusieurs navires à vapeur, appartenant au chemin de fer de l'Est chinois, ont été coulés, ainsi que des chalands, des remorqueurs et autres embarcations d'une valeur collective de 8 millions de roubles, ce qui donne un total de cent millions de roubles.

Le *Slovo* ne mentionne pas la perte du canonnière *Koréets*, ni les avaries subies par les autres navires; ce qui augmente considérablement le chiffre des dommages subis par la Russie.

LA

GUERRE RUSSO-JAPONAISE

L'Escadre de la Baltique

L'amiral Felkerstam a informé le capitaine de l'Orus, des Messageries Maritimes, qu'il s'attendait à être attaqué par les Japonais dans l'Océan indien et le priait de lui fournir le plan du port de Diégo-Suarez. L'amiral ajoute qu'il pense que la flotte de la Baltique touchera à Mahé (Iles Seychelles).

L'escadre de l'amiral Rodjstvenski était ancrée à Sainte-Marie-de-Madagascar le 3 janvier. Elle était composée des navires suivants: *Kniaz-Souwaroff, Empereur-Alexandre-III, Borodino, Orel, Ostiaba, Amiral-Makhimoff, Aurora, Dmitri-Donskoï, Kamstchatka* et le navire-hôpital *Orel*. (Daily Mail).

A Port-Arthur

Les Japonais ont proclamé la loi martiale à Port-Arthur et les gendarmes maintiennent l'ordre dans la ville. On ne permet à personne d'entrer sans autorisation spéciale.

Le prix de la guerre

Le journal russe *Slovo* publie une statistique relative aux pertes matérielles résultant pour la Russie du fait de la destruction de ses navires.

Suivant cette statistique, 22 vaisseaux, y compris le *Retisban*, le *Pobieda*, le *Petrovsk* et le *Sébastopol*, ont été perdus depuis le début des hostilités jusqu'à la capitulation de Port-Arthur; ce qui représente une valeur de 93,533,876 roubles.

Pendant la défense de Port-Arthur, la Russie a perdu les destroyers *Lieutenant-Bourakof*, le *Burny*, le *Strachay*, le *Razoropny*, le *Reschitelny*.

En outre, plusieurs navires à vapeur, appartenant au chemin de fer de l'Est chinois, ont été coulés, ainsi que des chalands, des remorqueurs et autres embarcations d'une valeur collective de 8 millions de roubles, ce qui donne un total de cent millions de roubles.

Le *Slovo* ne mentionne pas la perte du canonnière *Koréets*, ni les avaries subies par les autres navires; ce qui augmente considérablement le chiffre des dommages subis par la Russie.

LA

GUERRE RUSSO-JAPONAISE

L'Escadre de la Baltique

L'amiral Felkerstam a informé le capitaine de l'Orus, des Messageries Maritimes, qu'il s'attendait à être attaqué par les Japonais dans l'Océan indien et le priait de lui fournir le plan du port de Diégo-Suarez. L'amiral ajoute qu'il pense que la flotte de la Baltique touchera à Mahé (Iles Seychelles).

L'escadre de l'amiral Rodjstvenski était ancrée à Sainte-Marie-de-Madagascar le 3 janvier. Elle était composée des navires suivants: *Kniaz-Souwaroff, Empereur-Alexandre-III, Borodino, Orel, Ostiaba, Amiral-Makhimoff, Aurora, Dmitri-Donskoï, Kamstchatka* et le navire-hôpital *Orel*. (Daily Mail).

A Port-Arthur

Les Japonais ont proclamé la loi martiale à Port-Arthur et les gendarmes maintiennent l'ordre dans la ville. On ne permet à personne d'entrer sans autorisation spéciale.

Le prix de la guerre

Le journal russe *Slovo* publie une statistique relative aux pertes matérielles résultant pour la Russie du fait de la destruction de ses navires.

Suivant cette statistique, 22 vaisseaux, y compris le *Retisban*, le *Pobieda*, le *Petrovsk* et le *Sébastopol*, ont été perdus depuis le début des hostilités jusqu'à la capitulation de Port-Arthur; ce qui représente une valeur de 93,533,876 roubles.

Pendant la défense de Port-Arthur, la Russie a perdu les destroyers *Lieutenant-Bourakof*, le *Burny*, le *Strachay*, le *Razoropny*, le *Reschitelny*.

En outre, plusieurs navires à vapeur, appartenant au chemin de fer de l'Est chinois, ont été coulés, ainsi que des chalands, des remorqueurs et autres embarcations d'une valeur collective de 8 millions de roubles, ce qui donne un total de cent millions de roubles.

Le *Slovo* ne mentionne pas la perte du canonnière *Koréets*, ni les avaries subies par les autres navires; ce qui augmente considérablement le chiffre des dommages subis par la Russie.

LA

GUERRE RUSSO-JAPONAISE

L'Escadre de la Baltique

L'amiral Felkerstam a informé le capitaine de l'Orus, des Messageries Maritimes, qu'il s'attendait à être attaqué par les Japonais dans l'Océan indien et le priait de lui fournir le plan du port de Diégo-Suarez. L'amiral ajoute qu'il pense que la flotte de la Baltique touchera à Mahé (Iles Seychelles).

L'escadre de l'amiral Rodjstvenski était ancrée à Sainte-Marie-de-Madagascar le 3 janvier. Elle était composée des navires suivants: *Kniaz-Souwaroff, Empereur-Alexandre-III, Borodino, Orel, Ostiaba, Amiral-Makhimoff, Aurora, Dmitri-Donskoï, Kamstchatka* et le navire-hôpital *Orel*. (Daily Mail).

A Port-Arthur

Les Japonais ont proclamé la loi martiale à Port-Arthur et les gendarmes maintiennent l'ordre dans la ville. On ne permet à personne d'entrer sans autorisation spéciale.

Le prix de la guerre

Le journal russe *Slovo* publie une statistique relative aux pertes matérielles résultant pour la Russie du fait de la destruction de ses navires.

Suivant cette statistique, 22 vaisseaux, y compris le *Retisban*, le *Pobieda*, le *Petrovsk* et le *Sébastopol*, ont été perdus depuis le début des hostilités jusqu'à la capitulation de Port-Arthur; ce qui représente une valeur de 93,533,876 roubles.

Pendant la défense de Port-Arthur, la Russie a perdu les destroyers *Lieutenant-Bourakof*, le *Burny*, le *Strachay*, le *Razoropny*, le *Reschitelny*.

En outre, plusieurs navires à vapeur, appartenant au chemin de fer de l'Est chinois, ont été coulés, ainsi que des chalands, des remorqueurs et autres embarcations d'une valeur collective de 8 millions de roubles, ce qui donne un total de cent millions de roubles.

Le *Slovo* ne mentionne pas la perte du canonnière *Koréets*, ni les avaries subies par les autres navires; ce qui augmente considérablement le chiffre des dommages subis par la Russie.

LA

GUERRE RUSSO-JAPONAISE

L'Escadre de la Baltique

L'amiral Felkerstam a informé le capitaine de l'Orus, des Messageries Maritimes, qu'il s'attendait à être attaqué par les Japonais dans l'Océan indien et le priait de lui fournir le plan du port de Diégo-Suarez. L'amiral ajoute qu'il pense que la flotte de la Baltique touchera à Mahé (Iles Seychelles).

L'escadre de l'amiral Rodjstvenski était ancrée à Sainte-Marie-de-Madagascar le 3 janvier. Elle était composée des navires suivants: *Kniaz-Souwaroff, Empereur-Alexandre-III, Borodino, Orel, Ostiaba, Amiral-Makhimoff, Aurora, Dmitri-Donskoï, Kamstchatka* et le navire-hôpital *Orel*. (Daily Mail).

A Port-Arthur

Les Japonais ont proclamé la loi martiale à Port-Arthur et les gendarmes maintiennent l'ordre dans la ville. On ne permet à personne d'entrer sans autorisation spéciale.

Le prix de la guerre

Le journal russe *Slovo* publie une statistique relative aux pertes matérielles résultant pour la Russie du fait de la destruction de ses navires.

Suivant cette statistique, 22 vaisseaux, y compris le *Retisban*, le *Pobieda*, le *Petrovsk* et le *Sébastopol*, ont été perdus depuis le début des hostilités jusqu'à la capitulation de Port-Arthur; ce qui représente une valeur de 93,533,876 roubles.

Pendant la défense de Port-Arthur, la Russie a perdu les destroyers *Lieutenant-Bourakof*, le *Burny*, le *Strachay*, le *Razoropny*, le *Reschitelny*.

En outre, plusieurs navires à vapeur, appartenant au chemin de fer de l'Est chinois, ont été coulés, ainsi que des chalands, des remorqueurs et autres embarcations d'une valeur collective de 8 millions de roubles, ce qui donne un total de cent millions de roubles.

Le *Slovo* ne mentionne pas la perte du canonnière *Koréets*, ni les avaries subies par les autres navires; ce qui augmente considérablement le chiffre des dommages subis par la Russie.

LA

GUERRE RUSSO-JAPONAISE

L'Escadre de la Baltique

L'amiral Felkerstam a informé le capitaine de l'Orus, des Messageries Maritimes, qu'il s'attendait à être attaqué par les Japonais dans l'Océan indien et le priait de lui fournir le plan du port de Diégo-Suarez. L'amiral ajoute qu'il pense que la flotte de la Baltique touchera à Mahé (Iles Seychelles).

L'escadre de l'amiral Rodjstvenski était ancrée à Sainte-Marie-de-Madagascar le 3 janvier. Elle était composée des navires suivants: *Kniaz-Souwaroff, Empereur-Alexandre-III, Borodino, Orel, Ostiaba, Amiral-Makhimoff, Aurora, Dmitri-Donskoï, Kamstchatka* et le navire-hôpital *Orel*. (Daily Mail).

A Port-Arthur

Les Japonais ont proclamé la loi martiale à Port-Arthur et les gendarmes maintiennent l'ordre dans la ville. On ne permet à personne d'entrer sans autorisation spéciale.

Le prix de la guerre

Le journal russe *Slovo* publie une statistique relative aux pertes matérielles résultant pour la Russie du fait de la destruction de ses navires.

Suivant cette statistique, 22 vaisseaux, y compris le *Retisban*, le *Pobieda*, le *Petrovsk* et le *Sébastopol*, ont été perdus depuis le début des hostilités jusqu'à la capitulation de Port-Arthur; ce qui représente une valeur de 93,533,876 roubles.

Pendant la défense de Port-Arthur, la Russie a perdu les destroyers *Lieutenant-Bourakof*, le *Burny*, le *Strachay*, le *Razoropny*, le *Reschitelny*.

En outre, plusieurs navires à vapeur, appartenant au chemin de fer de l'Est chinois, ont été coulés, ainsi que des chalands, des remorqueurs et autres embarcations d'une valeur collective de 8 millions de roubles, ce qui donne un total de cent millions de roubles.

Le *Slovo* ne mentionne pas la perte du canonnière *Koréets*, ni les avaries subies par les autres navires; ce qui augmente considérablement le chiffre des dommages subis par la Russie.

tion de M. Doumer est due à l'alliance, pour la même besogne et dans un même esprit, des députés radicaux « dissidents » avec les députés méli-

C'est le triomphe de la « concentration à droite » dont nous avons, dans notre bonne ville même, entendu un jour l'apologie, et dont l'expérience victorieuse fut faite en faveur de M. Lachèze contre notre ami Malvy, aux élections législatives dernières.

La tactique des partis à la Chambre est la même que dans le pays ; mais, dégagée de toutes considérations personnelles, elle y a plus d'importance, de retentissement, de clarté. Elle apparaît dans toute sa réalité franche et nécessaire ou odieuse et trop habile. Elle est pour le pays un exemple ou un avertissement.

A nous d'en faire profit aujourd'hui dans l'intérêt de la politique, ferme et résolue d'anti-cléricisme, de justice et de réformes sociales qui est la vraie politique républicaine démocratique et que ceulents, en grande et incontestable majorité, les électeurs des campagnes du Lot.

L'élection à la présidence de la Chambre fait éclater à nouveau devant nous la menace d'un danger pour la politique radicale, auquel, nous le reconnaissons volontiers, nous sommes les derniers à vouloir croire ; nous ne savons pas prévoir la trahison, et, d'abord, nous accordons notre confiance à qui nous la demande. Notre estime va à l'adversaire déclaré, combattant à visage découvert, pour ses idées contre les nôtres ; que penser de l'ami du jour de bataille qui abandonne ceux au nom de qui il a triomphé et les livre, endormis dans leur loyale confiance, à l'ennemi qu'ils ont vaincu ?

Nous n'avions pas douté un instant du succès de M. L.-J. Malvy, à Gourdon.

Nous avons ouvertement ajouté foi aux déclarations radicales faites par M. Rey au cours de la dernière campagne électorale ou auxquelles il a souscrit, et nous avons donné au candidat de la « concentration à gauche » tout notre concours le plus dévoué. M. Rey, durant la législature précédente, avait donné des gages au parti radical par son attitude et ses votes généralement corrects.

Nous avons applaudi sans réserve, après y avoir pris notre modeste part, au succès de notre politique, à Figeac, sur le nom de M. Vival.

Irions-nous, depuis trois ans bientôt, de délessillon en délessillon ?

Il ne convient pas à notre caractère de nous confier à une aveugle et paisible sécurité. Nous veillons pour notre parti ; si notre bonne foi est surprise, nous n'aurons pas un vain amour-propre à ne pas reconnaître notre erreur et à y persister ; mais, trompés, nous n'attendrons pas rester dupes et laisser en silence notre parti être à nouveau déçu.

A Gourdon, notre illusion a été de courte durée ; nombre d'électeurs républicains mêlèrent leur bulletin à ceux des réactionnaires. Ceux-ci n'ont pas dissimulé leur joie du succès de M. Lachèze et de l'échec de nos idées.

L'avenir nous réserve-t-il de pareilles et prochaines surprises ; et le présent préparerait-il cet avenir ?

Nous avons signalé dans ce journal, en toute impartialité, l'étrange évolution « figeacoise » de M. Vival. Nous avons relevé certains votes récents de M. Rey, parmi ceux des députés hostiles à la politique gouvernementale.

L'élection de M. Doumer a eu — et on a expressément voulu lui donner — le caractère d'hostilité au gouvernement. On a entendu mettre, en élan M. Doumer, le ministère « en mauvaise posture » ; on a cru l'obliger ainsi à se retirer.

Nous concédons volontiers qu'on soit un très ferme partisan des mesures anti-cléricales, des réformes financières et sociales, un excellent républicain, sans être inféodé aveuglément à M. Combes et à son gouvernement. Mais si la Chambre ré-prove la politique du ministère, l'est de son honneur, de la dignité de chacun de ses membres, de déclarer par un vote public, non équivoque, sur quel point et pourquoi elle blâme le gouvernement. Le pays reste juge de ses mandataires. Or, jusqu'ici, le ministère a toujours eu une majorité exclusivement composée de seuls éléments de gauche. La mise en commun des bulletins des réactionnaires et de quelques républicains, dans un scrutin secret, ne saurait avoir une signification touchant la direction politique du pays, une autorité, une influence.

Mais cette alliance inavouable dé-cèle un état d'esprit que l'on ne saurait manquer de dénoncer au pays républicain ; s'unir aux réactionnaires en quelque circonstance politique que ce soit, c'est, pour un républicain, une trahison à la République.

Les députés sont libres de leurs votes, nous ne sommes pas partisans du mandat impératif. Mais leurs électeurs ont le droit de connaître tous leurs actes politiques, tous leurs votes. Le scrutin Doumer a un caractère tel que le « secret réglementaire »

ne saurait couvrir la responsabilité des députés qui y ont pris part.

MM. Rey et Vival n'argueront pas, nous en sommes certains, du « secret du vote », pour refuser de répondre à la question précise que leur pose par notre plume tout le parti républicain du Lot :

Pour qui avez-vous voté à l'élection pour la présidence de la Chambre ? pour Brisson ou pour Doumer ?

Dans peu de temps, les électeurs républicains de notre département auront à juger leurs élus ; ils apprécieront s'ils ont justifié ou perdu leur confiance.

Il faut qu'ils sachent que, tant ouvertement qu'en secret, leurs représentants sont incapables de composer avec les adversaires de la démocratie et de la République, de leur demander ou de leur accorder leur concours et leurs voix.

Le vote de M. Lachèze n'est pas douteux ; le député de Gourdon n'en fait sûrement pas mystère. N'est-ce pas, MM. Vival et Rey, que vous n'avez pas voté comme lui pour M. Doumer ?

CAHORS

Leur tolérance, leur désintéressement !!!

Dédié à la « Croix »

A la chronique de Sarrazac, nous publions, sous le titre de « Un scandale », le compte-rendu des obsèques de la femme d'un cantonnier de l'Hôpital St-Jean.

L'histoire vaut d'être contée une fois de plus. Ces jours derniers, mourait à l'Hôpital St-Jean une jeune femme de 30 ans, Mme Peyrodes.

Le mari, un excellent citoyen, va prier le curé de l'Hôpital St-Jean de vouloir bien procéder à la cérémonie religieuse.

Le curé répondit net : « Oui, mais à la condition que vous achèterez chez moi les chandelles et cierges nécessaires à l'enterrement ».

Le curé savait en effet que M. Peyrodes avait déjà acheté les cierges et chandelles chez un épicier de la commune ; sa réponse n'était donc que la manifestation du dépit qu'éprouve un commerçant hargneux quand il aperçoit un client entrer chez un concurrent.

Mais M. Peyrodes n'est pas riche ; ses moyens ne lui permettent pas d'acheter d'autres cierges, même au curé qui, généreux et désintéressé, les fait payer à raison de 3 francs la livre, alors que l'épicier voisin ne les cède qu'à 1 fr. 50.

M. Peyrodes supplia ; le curé ne voulait rien savoir ; obstiné, têtu, il répétait : « Achetez-moi les cierges, j'en ai à vendre ; j'en ai de reste ; payez-les moi, et j'apporterai les secours de la religion à votre femme ».

C'est en vain, que M. Levat, maire de Sarrazac, se rendit avec M. Lavialle, adjoint à l'Hôpital-St-Jean, chez le curé et que tous deux essayèrent de le faire revenir sur sa décision : « N'ai-je pas à aller chez lui ? »

C'était honteux ; mais qu'y faire ? Ce curé est un commerçant, et à ce titre, il a le droit de refuser de servir les clients, si ça lui plait : les clients, ont tort d'aller chez lui.

Et l'abbé Gandal — c'est le nom de ce illustre personnage — ferma sa porte.

Peyrodes n'acheta pas les cierges : le curé ne parut pas aux obsèques ; le sérieux de la cérémonie n'y perdit rien.

Nous en donnons plus loin des détails.

Mais que penser de ce prêtre ? C'est une question que nous posons à tous, cléricaux et anticléricaux indistinctement.

Comment qualifier son attitude ? Pour notre part, notre réponse est simple : si le curé Gandal se considère comme un commerçant, marchand de pate noires et de cierges, il a eu raison de défendre les intérêts de son commerce ; il a eu un courage que ses confrères n'ont pas souvent.

Mais si ce Monsieur a la prétention d'avoir agi en prêtre il lui faut une dose supplémentaire de cranerie pour affirmer cela sans rire, car, nous demandons, nous, de quelle efficacité auraient pu bien être, pour la défunte, les prières récitées par ce prêtre, en supposant qu'il se fût décidé, faisant le sacrifice de quelques sous qu'il n'a pu hélas ! empocher, procéder à la cérémonie religieuse !

Les Croix et consorts nous donneront peut-être des explications sur ce point, et en nous déclarant sèchement que cela ne nous regarde pas, elles affirmeront la grande tolérance, l'amabilité et le désintéressement de leur ami.

Ils sont tous si tolérants, en effet ! n'avons-nous pas eu souvent l'occasion de le reconnaître ici-même !

Ne sont-ils pas tolérants, généreux, les secrétaires de la Société de St-Vincent-de-Paul qui refusent du

pain à une malheureuse femme parce que son fils fréquente l'école laïque ?

Ne sont-ils pas tolérants, les vicaires qui refusent d'accompagner au cimetière un cercueil sur lequel est posée une couronne maçonnique ?

Et le citoyen de l'Hôpital-St-Jean n'est-il pas aussi un bel échantillon de la tolérance et surtout de la générosité cléricale ?

La Croix et ses succédanés, nous en sommes persuadés, trouveront réponse à tout cela ; pour eux, ces actes sont certainement logiques, naturels et l'abbé Gandal est un parfait ministre de Dieu.

Aussi nous parions que l'an prochain, à pareille époque, si le temps le permet, un grand pèlerinage sera organisé à l'Hôpital-St-Jean, pour que les menottes et les bedeaux, les vieux repentis puissent s'approvisionner de cierges et de chandelles provenant de la boutique de l'abbé Gandal !

Et nous, nous sommes les sectaires !!!

Louis BONNET.

CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil municipal se réunira le samedi 14 janvier courant, à 8 heures précises du soir.

Ordre du jour :

- Liste des répartiteurs pour 1905.
- Demandes de soutiens de famille Tulet et Bru.
- Pétition de la veuve Delpech.
- Débits de boissons. — Proposition du Conseil municipal de La Rochelle.
- Liste électorale. — Révision en 1905.
- Nomination des délégués.
- Chambre de Commerce. — Demande.
- Bourse du travail.
- Rapport des commissions.

Compatriotes

Nous sommes heureux d'apprendre que notre compatriote M. Abel Combarieu, préfet honoraire, secrétaire général civil de la Présidence de la République, est nommé conseiller-maire à la Cour des Comptes.

Nos félicitations.

Notre compatriote, M. Jubin Maurice, ancien élève du Lycée Gambetta, vient de soutenir avec succès sa thèse de doctorat en médecine devant la Faculté de Bordeaux. Félicitations.

Enseignement primaire

Par arrêté de M. l'Inspecteur d'Académie, sont nommées institutrices : Mlle Laure Naves, à Cazillac. Mlle Hug, à Méjanasserre (Cornac). Mlle Escapoulade, à Albac.

Par arrêté préfectoral, M. Brignonnet, instituteur adjoint délégué à l'école primaire supérieure de Montcuq, est nommé adjoint délégué à la dite école jusqu'au 31 mars 1905 (Délegation renouvelée).

Commission des tabacs

Dans la publication de la commission des tabacs, parue dans notre numéro de jeudi, une erreur de classement a été commise.

Le classement pour la deuxième période doit être rectifié :

1^{re} table. — MM. Sers, Bénays et Sirvain. — M. Berrié, suppléant.

Cercle de la Jeunesse Républicaine Laïque

Les membres du Cercle de la Jeunesse laïque de Cahors sont priés d'assister à la réunion générale qui aura lieu le dimanche 15 janvier 1905, à 2 heures du soir, au siège social (Mairie).

Ordre du jour :

- Renouvellement du bureau.
- Compte-rendu du banquet de Cahors.
- Questions urgentes et importantes.
- Paiement des cotisations.

Le Secrétaire.

Postes

Par décret du 10 janvier 1905, le sous-secrétaire d'Etat des Postes et des Télégraphes a autorisé la conversion en établissement de facteur-receveur de la recette auxiliaire des postes existant dans la commune de Sarrazac.

Musique du 7^{me} de ligne

PROGRAMME DES 12 ET 15 JANVIER 1905
Salut lointain (all.) Dorind.
L'ambassade (ouvert.) Auber.
Sobre las Olas (valse) Rossas.
Haydée (fant.) Auber.
Marche indienne Sollewick.
Allées Fénélon, de 3 h. à 4 h.

ÉTAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS

Du 7 au 14 janvier 1905

Naissances

Aymés, Pierre-Gabriel-Marc, rue de l'Hôtel-de-Ville.
Thocaven, Marie-Louise, à la Maternité.

Publication de Mariage

Vanel, Louis-Jean-Baptiste, cultivateur, et Vergougnoux, Amélie-Sabine, fille de ferme.

Floiras, Calixte, cultivateur, et Janis, Emilie, cuisinière.

Décès

Bennac, Joseph-Arsène-Paul, 4 ans, rue Labarre, 55.
Testut, Antoine, limonadier, 62 ans, à l'Hospice.
Birou, Marie, 64 ans, s. p. à l'Hospice.
Calmon, François, cultivateur, 65 ans, rue Barry, 9.

Arrondissement de Cahors

Castelnau-Montratrier

Acte de probité. — Le jour de la foire, le nommé Bessière Elie, domestique chez M. Delbosc horloger, à Molières (Tarn-et-Garonne), a trouvé sur la voie publique une broche en or d'une grande valeur, qu'il s'est empressé de rendre à la dame Auriant de Sadoul. Nous sommes heureux de féliciter ce brave et honnête travailleur.

Société de secours mutuels. — La société de secours mutuels se réunira dimanche 15 janvier, dans une des salles de l'hôtel-de-ville.

Objet de la convocation :

Paiement des cotisations. Questions diverses. Réception de nouveaux adhérents. Présence indispensable.

Foire. — Favorisée par une journée superbe, notre foire a été belle. Les foirails étaient bien garnis. Affluence énorme de monde et de marchands ; beaucoup d'affaires se sont traitées.

Cours pratiqués :

Bœufs de travail, de 700 à 1200 fr. la paire.
Vaches, de 500 à 900 fr.
Génisses et tarillons, de 350 à 700 fr.
Bœufs gras, de 32 à 36 fr. le quintal.
Vaches, de 27 à 33 fr. id.
Veaux, de 0,80 à 0,90 le kilog.
Porcs gras, de 42 à 47 fr. le quintal.
La deuxième nouvelle foire reste toujours fixe un dernier jeudi de janvier qui se trouve le 26.

Catus

Concours de porcs gras. — Beaucoup de beaux sujets ont été exposés. Les pris suivants ont été décernés :

- 1^{er} prix 25 fr., M. Francoval, à Uzech.
- 2^e — 20 fr., M. Larroche, à Catus.
- 3^e — 15 fr., M. Clauzet, à St-Denis.
- 4^e — 12 fr., M. Bauldy, à Mongesty.
- 5^e — 10 fr., M. Boulzaguet aux Junies.
- 6^e — 8 fr., M. Nadal, à Paradis.
- 7^e — 5 fr., M. Salgues, à Terrié.
- 8^e — 5 fr., M. Lafon Lucien, à Tour-niac.

Sauliac

Sa mansuetude ! — Monsieur le curé de Sauliac est rempli de mansuetude à l'égard de son prochain ; en voilà un au moins qui saurait « faire leur affaire » aux mécréants si jamais le parti cléricail arrivait au pouvoir.

Ainsi, dernièrement, promenant son auguste et imposante personne dans les rues de Sauliac, il entre chez un forgeron de notre commune et, comme notre curé a des yeux de lynx, il aperçut un ratier pendu au mur.

L'homme de Dieu examine l'engin avec attention. Quest-ce ? dit-il enfin. « C'est un piège à blaireaux ! lui répondit un client ; pour le tondre il n'y a qu'à procéder ainsi. » Et l'homme du métier tendit adroitement l'instrument meurtrier.

Le doux pasteur regardait, surpris, extasié, cette machine merveilleuse. Après un bon moment il s'écria :

« Ah ! si on do qu rotiti pouidio téné Coumbo per une garo ! »

Comme ces souhaits de bonne année, ô charmant curé, sont gentils ! oh comme voilà bien votre mansuetude chrétienne ! Bizarre état d'âme chrétienne, excellente charité évangélique, n'est-ce pas ? Sans commentaires !

St-Cernin

Premier acte d'un Conseil municipal. — J'ai promis de faire ici le bilan politique du Conseil municipal de St-Cernin. Je dois donc prendre le Conseil à son berceau et voir si son premier pas dans la vie, concorde avec ce qu'on nous avait dit de lui avant qu'il vint au monde.

A peine installé, la nouvelle municipalité, se conformant en cela, à une vieille tradition, a poursuivi l'organisation d'un banquet qui a eu lieu sous le préau de l'école des garçons.

Ce banquet assistaient 50 électeurs de St-Cernin environ, et pour combler les vides faits par l'absence de quelques autres, quelques fonctionnaires étrangers au canton, mais allés à la famille de M. le Maire.

De banquet je ne dirai rien. De l'attitude des convives en général, à l'égard de l'ancien conseil et surtout de l'ancien maire, je ne parlerai pas, non plus, bien qu'il y eût de ce côté-là beaucoup à dire, car il eût été convenable de ne pas attaquer des absents.

Mais ce que je veux retenir, de ce banquet, et que je tiens d'autant plus à vous livrer, parce que cela est resté caché, c'est l'adresse de félicitation au ministère Combes, proposée par M. L... étranger à la commune, et adoptée par l'assemblée.

Cette adresse a été rédigée par l'auteur, signée à la mairie par le Conseil municipal, et remise sous enveloppe à un tiers qui devait l'expédier à M. le Préfet.

Je vous affirme que cette adresse n'est jamais parvenue à M. le Préfet, et encore moins à Monsieur le Président du Conseil.

Il paraît que notre illustre adjoint fortement encouragé dans cette voie par ses collègues, une fois la digestion du banquet effectuée, s'est rendu le lendemain, à la pointe du jour, au domicile de M. L... et l'a supplié, presque la larme à l'œil, de ne pas rendre publique l'adresse signée la veille, pour le motif que ses collègues et lui-même regrettaient de l'avoir signée.

Ainsi en fut décidé. Je crois savoir cependant que M. l'adjoint reçut de M. L... à cette occasion, quelques vertes observations au cours desquelles on ne se gêna pas pour lui dire qu'il était assez extraordinaire de voir un Conseil municipal, désavouer en comité privé ce qu'il avait la veille publiquement approuvé et signé.

Un semblable agissement de la part de notre municipalité, n'a pas besoin, je crois, de commentaires. Dans mon prochain article je ferai connaître l'attitude du Conseil lors des élections cantonales dernières.

Un ami de la vérité.

Luzech

Cercle de la Jeunesse laïque. — Les membres du Cercle de la jeunesse laïque de Luzech sont priés d'assister à la réunion générale qui aura lieu au siège social (route de Caix), le dimanche 15 janvier à 2 heures du soir.

Ordre du jour :

Compte-rendu de la fédération de Cahors ; réélection du bureau et des commissions ; questions diverses.

Le secrétaire-général, M. GAYRAL.

St-Matré

Accident de voiture. — Le sieur Mourgues, marchand de grains à Mirabel, commune de Fargues, conduisait un cheval attelé à une charrette chargée de grains, lorsque arriva tout près de St-Matré, le cheval passa près du fossé où la charrette culbuta.

Grâce aux prompts secours apportés par les sieurs Delbous et Albugues, chartrons, tout a été relevé sain et sauf. Mourgues en a été quitte pour quelques dégâts purement matériels.

Moulinsbessou

Foire. — Favorisée par un temps splendide, notre foire du 11 janvier a été assez belle et très bien approvisionnée en marchandises de première qualité. Des marchands étrangers ont enlevé les denrées aux prix ordinaires.

Le banc d'un étalagiste a été renversé trois fois par des bœufs et des charrettes, mais aucun accident ne s'est produit. Beaucoup de promeneurs malgré le froid pluvieux.

Sauzet

Foire. — La foire de Sauzet favorisée par une magnifique journée a été très belle sous tous les rapports aussi les divers foirails ont été grandiosement approvisionnés : il s'est traité bon nombre d'affaires.

Cours pratiqués :

- Bœufs d'attelage, de 700 à 900 fr. la paire.
- Bouvillons, de 400 à 500 fr. la paire.
- Porcs gras, de 44 à 48 fr. le quintal.
- Poules, de 4 à 5 fr. la paire.
- Poulets, 0,60 le 1/2 kilo.
- Livres, de 4 à 5,50 l'un.
- Lapins, 1,50 l'un.
- Perdreux, 1,75 à 2 fr.
- Grives, 0,60.
- Merles, 0,20.
- Oufs, 0,90 la douzaine.
- Truffes de 6 à 7 fr. la livre.

Accident. — Le sieur Boudet, de la commune du Boulié, a reçu un coup de pied de cheval à un bras, en allant porter de l'avoine à l'animal.

Boudet a reçu les soins de M. Fabre, officier de santé à Montcuq.

Arrondissement de Figeac

Cajarc

Tirage au sort. — Vendredi a eu lieu à 2 heures de l'après midi, à l'hôtel-de-ville, le tirage au sort pour le canton de Cajarc.

Figeac

Classe 1904. — Les jeunes gens faisant partie de cette classe, canton de Figeac, sont priés d'assister à une réunion qui aura lieu dimanche 15 janvier, à deux heures du soir, dans une des salles de l'hôtel de ville. Objet de la réunion : Dernières décisions en vue de l'élaboration du programme de la journée du tirage au sort.

En appel. — Edouard-Louis Casse, né à Rouen (Loire-Inférieure), vannier, demeurant à Saint-Pierre-Toirac, condamné, samedi dernier, à vingt jours d'emprisonnement pour vol d'un baril d'eau-de-vie, a relevé appel de cette décision.

Orphéon. — Dans sa dernière réunion générale, la société orphéonique l'Union fraternelle a composé son bureau pour 1905 de la manière suivante :

Président, M. Bécays, avoué ; vice-président, M. Suc ; trésorier, M. Bru ; secrétaire, M. Rivetti ; archiviste, M. Basset ; membres, MM. Lemozy, Nozières, Durand, Mayrand et Reilhac.

Arrestation. — La gendarmerie a mis jeudi en état d'arrestation le nommé Noël Castanié, âgé de 18 ans, de Gorses, canton de Latronquières, inculpé d'attentat à la pudeur. Cet individu a été déjà condamné, en 1904, à quinze jours d'emprisonnement pour le même délit. Il a été mis à la disposition du parquet, qui l'a fait écrouer.

Puybrun

Nous nous faisons un devoir de signaler l'attention de M. Qui de droit, la déplorable situation d'un pauvre ménage étranger à notre localité, composé de deux vieillards à peu près infirmes, incapables de tout travail, habitant depuis un an environ dans une misérable roulotte située derrière l'église.

Ces pauvres gens, vivant de la charité publique, supportant toute sorte de privations durant cette saison si rigoureuse, sont dignes en tout point d'attirer l'attention de notre municipalité qui, nous l'espérons, fera le nécessaire pour les faire hospitaliser.

Un Comitard

Arrondissement de Gourdon

Gourdon

CMEZ « MARCEL »

Les gourdonnais vont chez Marcel comme autrefois les parisiens chez Procopé. C'est le café du jour.

Vous y trouverez le monde du négoce, de la politique et des affaires ; les administrations publiques s'y coudoient, les représentants de commerce y font, au hasard de leur passage, retentir leurs gascognades.

Tandis que les clercs d'avoués jouent placidement leur consommation, un magistrat-galbeux fait son entrée sensationnelle ; un lacédémonien grand parleur, dont la faconde ne fait pas que je néglige le talent, secoue sur la foule assise, la verve opulente de son esprit, et la jeunesse de la ville se livre aux terribles jeux de la guerre bourgeoise sur un billard au tapis neutre.

Ce cénacle où se réunissent toutes les personnes de toutes les conditions ne traite point de politique ; il n'en traite que doucement... Il fut le berceau d'une ambition politique qui se fourvoyait passagèrement dans les avant-postes réactionnaires ; espérons que, plus prudente, l'ambition dont je parle retrouvera le droit chemin et n'obscurcira plus ses prévisions stratégiques aux fumées de l'atmosphère natale.

Quelquefois les artistes qui voyagent par la France, s'arrêtent une heure parmi nous et transforment en soirée chantante la silencieuse après-dîner.

Car le patron, dans sa dignité grassouillette et son sourire satisfait, est soucieux des aisés du client ; les divertissements qu'il lui procure ne peuvent qu'augmenter le renom délicat de la maison.

Sa façon d'offrir l'apéritif indispensable et le digestif habituel, doublement le prix de sa marchandise et, je le considère comme l'ouvrier des conciliations sociales qui font de son établissement un véritable arc-en-ciel des idées où s'harmonisent toutes les opinions politiques et tous les préjugés de caste.

LUC.

Ecole primaire supérieure de filles. — Les événements se sont chargés de nous donner raison en ce qui concerne la direction unique dont nous parlions dans notre dernier numéro.

Plusieurs pères de famille de communes ou de cantons éloignés s'étant présentés pour faire inscrire comme pensionnaires leurs enfants, se sont vu refuser cette inscription par la raison que ces jeunes filles ne possédaient pas le certificat d'études primaires, condition expresse pour suivre les cours supérieurs de ces écoles m'assure-t-on.

Ce sera donc une perte pour Gourdon et une entrave à la réussite complète de l'école car la avec une direction unique, directrice pourrait prendre des pensionnaires de tous les âges, en leur faisant suivre, bien entendu, les cours correspondant à leur force.

Nous devons ajouter qu'il en est ainsi dans toutes les écoles primaires supérieures de garçons et de filles que nous connaissons.

Si nous avons insisté sur ce point, c'est uniquement dans la crainte que cette nouvelle école ne réussisse pas dès le début, comme nous désirons et que nous souhaitons qu'elle réussisse

« un maire mal embouché ». Cependant celui qui tient la plume pour vous, connaît le latin ; il aurait dû vous expliquer le mot indécrot, et s'il a fait des études de droit, il sait peut-être par expérience, ce que signifie le mot « blackboulé » qui n'est point une expression infamante. Malgré quoi il conclut : « Le Monsieur qui écrit de la sorte a certainement prononcé des paroles injurieuses qu'on lui attribue ». Escobar n'aurait pas trouvé mieux !

Il n'est pas permis à tout le monde de traiter ses collègues de morveux (bour-méto) ou encore, lorsqu'ils ne veulent pas voter selon vos desirs de leur lancer avec l'élegance qui vous caractérise un : « je vous emme... Lagarde meurt mais ne se rend pas ! » Il y a des gens qui peuvent manier cela, que dis-je, s'y vautrer, sans qu'il y paraisse, et vous êtes un de ceux-là.

Puis de son style mielleux, et sur vos données celui qui s'abaisse à être votre scribe, car c'est s'avilir que de s'exposer à maquiller la vérité, nous donne de la séance un compte-rendu qui n'est qu'un tissu de mensonges.

Mensonge, lorsque vous dites que j'avais rédigé une délibération demandant l'ouverture de la route des Caletous.

Mensonge, et sans excuses, lorsque vous dites que je préférerais avoir à faire à des conseillers qui approuveraient tout sans rien dire et s'en tiendraient, les yeux fermés, et sans les lire, les pièces que je leur présente ; car je me suis énergiquement élevé et en votre présence contre cette pratique que l'on suivait trop souvent votre administration.

Mensonge encore, lorsque vous dites que je vous ai accusé d'avoir volé au village des Caletous la route de St-Clair à Barredesque ; — j'ai parlé de la route de Barredesque au Brulat.

Mensonge encore, lorsque vous dites que c'est à ce sujet que je vous aurais traité d'imbécile et que vous auriez dit tout simplement ceci : « D'après vous je ne sais pas ce que je dis et je suis un imbécile ; pourtant on n'a jamais proposé de m'envoyer à l'asile de Leyme ». Que venait faire Leyme en ce débat ? Vous seul en avez parlé.

Je ne sais ce que ces mots, asile de Leyme, évoquent en vous ; mais en les prononçant vous vous êtes brusquement levé de votre siège, vous dirigeant les poings fermés vers le maire qui sans se départir de son calme vous a intimé l'ordre de vous asseoir et vous a invité à vous modérer. C'est là ce que j'appelle faire du vacarme et que je crois avoir justement qualifié de conduite indécrot.

Mensonge encore, lorsque vous dites qu'aucun de vos collègues ne vous a pris à partie.

Il me semble, qu'après d'autres, votre voisin de séance vous a remis à votre place comme vous le méritiez.

Il faut avoir votre toupet, Monsieur, pour entasser comme vous le faites faussetés sur faussetés sans songer qu'en la circonstance il n'y a rien de plus facile que de rétablir les faits. Ils se sont passés devant les conseillers et d'autres personnes présentes dans la salle. Nous sommes pour nous revoir ; nous invoquerons le témoignage de ces hommes choisis dans la commune ; vous ne les tenez pas pour des imposteurs, je suppose ; et nous verrons qui dit la vérité.

Vous parlez de vingt électeurs « des plus intelligents et des plus honorables » qui ont interprété mes « discours » comme vous. Vous me mettez en leur présence. En tous cas, si vous voulez dire que le reste des électeurs qui ne pensent pas comme vous ne sont ni des plus intelligents ni des plus honorables c'est une injure gratuite que vous leur faites. Vous êtes mauvais juge en la matière, car je ne connais pas d'électeur à St-Clair qui vous soit inférieur en intelligence et en honorabilité.

En attendant de mettre en parallèle votre programme et le mien, je vous salue.

L. BRUNET.

Maire de St-Clair.

Sarrazac

Un scandale clérical. — Le scandale provoqué par le curé de la paroisse l'Hôpital-Saint-Jean a soulevé dans toute la région, une très vive émotion.

Depuis cette affaire, les esprits ne sont pas encore calmés, et l'on parlera longtemps dans notre contrée de l'attitude si désintéressée, si chrétienne du prêtre qui refusa d'enterrer religieusement la malheureuse épouse d'un de nos meilleurs concitoyens.

Pour quelques ciérges, le commerçant de l'autel a préféré retirer à une paroissienne le secours d'une religion qu'elle eût désiré et que la famille avait demandé.

Affaire de préjugés, c'est entendu, mais un prêtre soucieux de son ministère, c'est-à-dire qui à la prétention d'être désintéressés des biens de ce monde, dans tous les cas, qui ne doit pas faire commerce et battre monnaie de ses oreilles, ne se serait pas rendu coupable de l'acte commis par le curé de l'Hôpital-Saint-Jean. Cet acte a soulevé l'indignation des habitants et devrait éloigner à jamais de l'église ceux surtout qui sincèrement croient et qui ont des sentiments religieux.

Il faut espérer que l'acte de ce prêtre a ouvert les yeux du public et que beaucoup de pratiquants refuseront désormais de s'associer aux momeries cléricales qui, le curé de l'Hôpital-Saint-Jean, l'a prouvé, ne sont que matières à commerce.

Quoi qu'il en soit, nous nous félicitons de l'acte commis par le curé : c'est un argument de grande valeur pour la propagande laïque et anticléricale, car il a permis à toute une population de constater l'inanité des cérémonies cléricales.

Par contre la population de Sarrazac a vu avec quel recueillement tous ceux qui ont accompagné le corps de la femme Peyrodes, rendirent les derniers honneurs et elle a compris que la présence du prêtre n'était qu'un luxe hypocrite dont on devait se passer.

En effet, une foule immense a suivi, émue et recueillie, le corps devant lequel était porté au lieu de la croix, le drapeau de la commune cravaté d'un large crêpe noir.

Un cimetière, au milieu de l'émotion générale M. Louis-Jean Malvy conseiller général de Vayrac, maire de Cazillac prononça au bord de la tombe quelques paroles qui impressionneront vivement l'auditoire.

« Je croyais, dit notre si sympathique maire, accomplir un devoir d'humanité et d'amitié en accompagnant jusqu'à sa dernière demeure la femme d'un modeste fonctionnaire de la commune.

« Jusque-là, nous avions tous cru que les passions les plus violentes et les intérêts particuliers les plus tenaces s'arrêtaient au bord de la tombe.

« Le spectacle attristant auquel nous assistons aujourd'hui nous montre une malheureuse famille, sollicitant pour un des siens les secours de la religion, se les voit refuser par celui dont le devoir était de les donner.

« Je ne veux pas, a ajouté M. Malvy, prononcer ici des paroles de haine et de combat ; la mort doit créer autour d'elle le repos et l'apaisement ; je livre l'acte du prêtre à la conscience de tous les honnêtes gens, mais cette touchante et imposante cérémonie sera pour ceux qui y assistent un enseignement et une leçon de choses ; pour la famille, elle sera une consolation.

« Ceux qui m'entourent, se demandent par quelle singulière paralysie du cœur, un homme peut subordonner le sentiment de pitié et de devoir à l'intérêt personnel ; quant à la famille, elle trouvera dans cet admirable élan de solidarité qui groupe autour d'elle tous les habitants de la commune, un baume pour ses blessures et un remède à sa douleur ».

La population de Sarrazac a entendu ces belles paroles et elle en fera certainement son profit.

Le scandale provoqué par le prêtre de l'Hôpital-Saint-Jean portera ses fruits, d'autant plus que ce personnage a violé la loi sur les inhumations votée par le Parlement.

Mais qu'importe ! la leçon est bonne ; que la population de Sarrazac la comprenne bien et sache elle-même par son attitude faire justice des prêtres qui affirment que la seule religion, c'est l'argent.

Ussel

Distinction honorifique. — M. A. Balagayrie, receveur buraliste à Menat (Puy-de-Dôme), vient d'être nommé officier d'académie. M. Balagayrie est le troisième fils de notre sympathique maire.

Nous lui adressons nos sincères félicitations.

Gignac

A propos des inhumations. — Maintenant que la loi sur les inhumations vient d'être promulguée, le Conseil municipal devrait reprendre la question du corbillard depuis longtemps en sus-

pens et recouvrer toutes les prérogatives que la loi de 1808 donnait au clergé.

La commune, en prenant pour elle le monopole des inhumations, réaliserait certainement des bénéfices qui ne seraient pas à dédaigner, vu que chaque année l'on a assez de peine à équilibrer le budget sans recourir à de nouveaux emprunts. Nous croyons que les Conseillers municipaux seront assez économistes des deniers de la commune pour réaliser cette importante réforme.

Vol. — M. Delpy, hongreur, était allé à la foire de Brive pour acheter une paire de bœufs, mais lorsqu'il a voulu payer ceux qu'il avait achetés, il s'est aperçu qu'un adroit filon lui avait coupé la poche et pris son porte-monnaie contenant 760 fr. 50.

Plainte a été portée.

Chronique agricole

Tabacs. — Dessiccation. — Triage Manocage. — Emballage

Les planteurs vont livrer incessamment leur récolte à la régie. Nous avons cru être agréables aux nombreux lecteurs du Journal du Lot — dont la plupart, habitant la campagne, sont des planteurs — en leur donnant quelques conseils sur la dessiccation, triage, manocage et emballage de cette plante.

Les locaux utilisés pour la dessiccation doivent être proportionnés à l'importance de la récolte cultivée. Ils doivent présenter les moyens propres d'aération et de ventilation nécessaires.

Un séchoir, les plantes doivent être placées à 0 m. 25 ou 0 m. 30 les unes des autres en tous sens et suivant leur développement.

Certains planteurs mettent leurs pieds de tabac dans la cave très serrés, dans le but de leur donner de la couleur et les faire rapidement sécher. Eh bien nous n'hésitons pas à leur dire que cette main-d'œuvre est très préjudiciable aux récoltes.

D'autres les soumettent au javelage pendant 5 à 6 jours. Cette fausse manœuvre est encore, croyons-nous, plus désastreuse que la précédente. Les plants étant mis en tas sur le plancher, fermentent rapidement et il ne reste plus qu'un tissu nu et bien souvent impropres plus tard à la consommation.

Aussi toutes ces manœuvres devraient être défendues par les chefs de section, lesquels devraient donner — et donnent, croyons-nous — des conseils judicieux à tous les intéressés.

La dessiccation devrait être faite et conduite avec beaucoup de prudence et de lenteur ; il faudrait la diriger de façon à conserver les feuilles intactes, maintenir la résistance et l'élasticité du tissu et obtenir une couleur franche et uniforme.

Il faut pour arriver à ce résultat éviter l'introduction dans ces séchoirs d'une trop forte chaleur, ne pas y laisser pénétrer et séjourner l'humidité, et se défier des courants d'air, trop vifs, qui dessèchent brusquement la feuille et lui conservent la couleur verte.

Eviter l'humidité qui occasionne la moisissure des côtes.

Les plants doivent être descendus de la pente au fur et à mesure qu'une portion de la récolte, a acquis un degré de siccité convenable pour pouvoir être effeuillés et mis en masses sans danger, c'est-à-dire aussitôt que les côtes sont vidées dans toute leur longueur, et que le parchemin des feuilles a pris la teinte qui lui est propre à l'état sec ;

Il suffit pour cela, que le gros bout de la côte soit sec. Si en le comprimant, il se divise en petits filets, l'effeuillage et la mise en masse peuvent être opérées sans danger.

La descente de la pente, ne doit se pratiquer que lorsque la température n'est trop sèche ni trop humide.

Les masses doivent être établies dans des chambres non accessibles à l'humidité ; elles devraient être recouvertes de paille ou de vieux linges, pour soustraire les feuilles au contact de l'air extérieur.

Pour entreprendre la préparation de l'effeuillage, choisir, autant que possible, une température douce, sans être humide.

Chaque planteur devra faire lui-même le triage de sa récolte, au lieu de la confier, à des ouvriers dits trieurs, lesquels sont plus ou moins sérieux.

Ces trieurs n'ont qu'en effet — et cela se comprend — qu'un seul but, trier le plus vite possible, sans grande précau-

tion, afin de réaliser en peu de temps, un pécule assez rond. Aussi si parfois les planteurs ont des réclamations ou des manquant à la livraison, la faute en est bien souvent, à ces ouvriers trieurs.

Conclusions : Trier et préparer soi-même, sa récolte, voilà, à notre avis, ce que devrait faire le planteur.

Aicidé DELFAU.

Bulletin Financier

Le succès de l'emprunt russe émis à Berlin a favorablement impressionné notre place. La plupart des fonds d'Etats ont de nouveau progressé avec un mouvement d'affaires fort actif.

Notre 3 0/0 a passé de 98.02 à 98.07. Le Comptoir National d'Escompte s'avance à 642 ; le Crédit Foncier à 722 ; le Crédit Lyonnais est demandé à 1.163, en hausse de 5 francs. La Société Générale cote 635.

Parmi nos chemins : le Lyon clôture à 1.345 et l'Orléans à 1.475.

Le Suez a passé de 4.521 à 4.535 ; le Rio reprend à 1.580 ; la Briansk finit à 476 et la Sosnowice à 1.054.

L'Extérieur est en nouvelle hausse à 91,05 ; l'Italien cote 103,95 ; le Portugais, 64,32.

Le Russé Consolidé clôture à 89,35 et le 3 0/0 1891 à 72,35.

Le Turc s'inscrit à 83,42 et la Banque Ottomane à 592.

An comptant, les chemins de fer du Congo Supérieur aux grands Lacs africains se traitent activement à 299 et 300.

En banque, les obligations des chemins de fer de Porto-Rico sont recherchées à 375 et 379.

La Capitall Coopér accentue sa bonne tendance à 42 francs.

Bibliographie

La publication des Œuvres de **EMILE ZOLA**, à cinquante centimes le volume, qui a peine commencée, a reçu un accueil si favorable du public, va voir certainement son succès devenir tout-à-fait retentissant. En effet, après « La Curée », c'est « GERMINAL », dont le premier tome paraît aujourd'hui. Ce roman, qui est un des plus puissants et des plus passionnants des livres de ZOLA, est aussi un des plus longs. Malgré cela, il ne dépasse pas CINQ tomes, de sorte que cette édition, même pour les ouvrages très étendus, reste la moins chère de celles publiées jusqu'au jour. Nous reppelons qu'il paraît un volume à cinquante centimes, tous les Samedis.

LA NATURE. Revue des sciences et de leurs applications aux Arts et à l'Industrie. Journal hebdomadaire et illustré, HENRI DE PARVILLE, rédacteur en chef ; Masson et Cie, éditeurs, 120, boulevard Saint-Germain, Paris. — Sommaire du n° 1051, du 14 janvier 1905.

Le « record du pont » à Paris, par Max de Nansouty. — Remarquable dépôt de givre, par Ch.-Ed. Guillaume. — Les grils photographiques en Amérique, par A. Fañon. — La radiographie aux armées en campagne, par G. Chalmars. — Fin de la sécheresse dans la Haute-Savoie, par O. Julien. — Distance entre deux étoiles, par Em. Tonchet. — Bandages pour circulation des automobiles sur rails, par D. B. — Mers de nuages, par Lucien Rudaux. — Nos animaux domestiques dans la civilisation égyptienne, par P. Hippolyte-Boussac. — Chronique. — Académie des sciences ; séance du 9 janvier 1905, par Ch. de Villadeuil. — Un laboratoire botanique dans le désert.

Ce numéro contient 10 gravures et le bulletin météorologique de la semaine.

JOURNAL DE LA JEUNESSE. — Sommaire de la 167^e livraison (12 janvier 1905).

Le Chevalier de Puyjalou, par H. de Charlari. — Enseveli vivant sous une épave, par Fr. Anéas. — La Tour de la lanterne, par M^{lle} Savary. — Canongate, par Guillaume Dall.

Abonnements France : Un an, 20 fr. Six mois, 10 fr. Union postale : Un an, 22 fr. six mois 11 fr. Le numéro 40 centimes.

Hachette et C^o, boulevard St-Germain, 79, Paris.

14, rue Drouot, Paris, IX^e
PUBLICATIONS DE FAMILLE
LA TOILETTE DES ENFANTS
Recueil de Modes enfantines
Un an : France : 6 fr. — Union postale : 7 fr. 50.

Paraissant le 1^{er} de chaque mois
Coursier des modes enfantines illustrées. — Planches coloriées. — Modèles de Robes. — Manteaux, Chapeaux pour fillettes et gargons. — Planches de broderie, patrons découpés, travaux de fantaisie. — Conseils pratiques. — Renseignements utiles. — Hygiène. — Concours de devinettes. Deux pages de romans, nouvelles, causeries.

Abonnements à partir du 1^{er} de chaque mois, par mandat à l'ordre des Directeurs 14, rue Drouot, et dans tous les bureaux de poste.

Envoi Gratuit d'un numéro spécimen, sur demande affranchie

Exposition de Meunerie

Une Exposition de Meunerie-Boulangerie et des industries s'y rattachant se tiendra en mai-juin 1905, à la Galerie des Machines, au Champs-Élysées, à Paris.

Cette Exposition est placée sous le patronage de plusieurs Ministres, de M. le Président du Conseil municipal de Paris, de sénateurs, de députés, de conseillers municipaux, de personnalités politiques, de grands industriels, agriculteurs et commerçants ; elle aura lieu avec le concours de l'École de Meunerie, de nombreux syndicats et associations de meuniers, boulangers, féculiers, etc.

BOURSE DE PARIS
RENTES ET ACTIONS

AU COMPTANT ET A TERME

3 0/0 cpt 98 10
Jouissance 1^{er} jan. 1905 tme 98 07

3 0/0 amor. Der. an. 1903. cpt 97 85
Jouiss. 16 janv. 1905.. tme ..
Banque de France cpt ..
Banque de France 1896 cpt ..
Action nom. jous. 28 déc. tme ..
Banque de Paris cpt 1282 ..
500 fr. t. p. jous. juil. tme 1285 ..
Crédit Foncier cpt ..
500 fr. t. p. jous. juil. tme 722 ..
Crédit Lyonnais cpt 1167 ..
500 fr. t. p. jous. 25 sept. tme 1168 ..
Société générale, jous. oct. cpt 635 ..
Est cpt 915 ..
500 fr. t. p. jous. nov. tme ..
Paris-Lyon-Méditerranée, cpt 1346 ..
500 fr. t. p. jous. nov. tme 1345 ..
Mid. cpt 1180 ..
500 fr. t. p. jous. juil. tme ..
Nord cpt 1765 ..
400 fr. t. p. jous. juil. tme ..
Orléans cpt 1464 ..
500 fr. t. p. jous. oct. tme 1475 ..
Ouest cpt 886 ..
500 fr. t. p. jous. oct. tme ..
Métropolit. 250 t. p. j. tme 584 ..
Suez act. 500 f. t. p. j. tme 4535 ..
— 5^e civile j. tme 3378 ..
Proc. Thomson-Houston, j. tme 858 ..
Espagne extér. 4 0/0 oct. tme 91 05
Russes 4 0/0 1901. déc. cpt 90 30
— 3 0/0 1896. nov. cpt 72 ..
Rio-Tinto jous. nov. tme 1580 ..

MINES D'OR

Rand Mines 285 50
Chartered 50 25
East Rand 226 ..

Cours de Paris

Blés (77/75 à l'hectolitre) les 100 kil. net comptant. — Cour. 23 50 à 23 75 ; fév. 23 75 à 24 » » ; mars-avril 24 25 à 24 50 ; 4 de mars 24 50 à 24 75 ; 4 de mai 24 50 à 24 75. Cir. : » » ». Liq. : 3,750.

Farines (Fleur de Paris, les 100 k. net sans esc.). — Cour. 31 » » à 31 25 ; fév. 31 25 à 31 50 ; mars-avril 31 75 à 32 » » ; 4 de mars 32 » » à 32 25 ; 4 de mai 32 » » à 32 25. Cir. : 6,450. Liq. : » » ».

Avoines (100 kil. c. s. esc. ; poids 45 à 47 k. à l'hect.). — Cour. 16 25 à 16 50 ; fév. 16 50 à 16 75 ; mars-avril 16 75 à 17 » » ; 4 de mars 17 25 à » » » ; 4 de mai 17 25 à 17 50. Cir. : 7,000. Liq. : 500.

Seigles (69/72 k.) les 100 k. net comptant. — Cour. 16 » » à » » » ; fév. 16 25 à » » » ; mars-avril 16 50 à 16 75 ; 4 de mars 16 75 à 17 » » ; 4 de mai 16 50 à 16 75. Cir. : » » ». Liq. : » » ».

Le Poudre de Coek serait disparu, et rien, vous entendez, rien ne pourrait prouver qu'elle y a séjourné.

— La religion est-elle si puissante ?

— La religion ? non, mais ceux qui la pratique, oui.

— Que comptez-vous donc faire ?

— J'ai réfléchi, et j'ai regardé l'almanach.

— Vous plaisantez !

— Jamais je ne plaisante. Nous entrons dans la semaine sainte.

— C'est vrai.

— Or, il n'y a rien d'extraordinaire à ce qu'une ancienne pensionnaire du couvent vienne en retraite pendant les jours saints, prier le Seigneur de lui donner ses bénédictions.

— Etes-vous donc si dévote ?

— Je ne sais. Mais c'est un moyen de voir les seurs et surtout la sœur Noémie.

— Je comprends.

— Et de lui dire qui je suis et ce que nous voulons.

— Comment sortira-t-elle ?

— Je l'ignore, et vous êtes bien curieux.

— Non d'une main ! fit le commandant, les femmes sont plus fortes que nous ; si ce n'était ma barbe, je me serais bien déguisé en seur également, et le diable m'emporte j'aurais chanté les vêpres avec entrain.

(A suivre.)

LES CONQUÊTES DE LA SCIENCE

LES MALADIES D'ESTOMAC

Une belle découverte. — Les Travaux du Dr de Cock



Une découverte de la plus haute importance vient d'être faite par le savant docteur De Cock. Il n'était pas besoin, cependant, qu'une découverte aussi précieuse vint mettre davantage en vedette ce nom déjà si connu par ses travaux sur l'appareil digestif et intestinal. Mais la science est infatigable, et, justement effrayé par le nombre toujours croissant des personnes qui souffrent si atrocement de l'estomac, ce grand bienfaiteur de l'humanité résolut d'y porter remède.

Depuis de longues années, De Cock étudia et analyse consciencieusement la salive, les sucs gastriques, pancréatiques, la bile, les glaires et tous les déchets de l'organisme des personnes souffrant d'affections stomacales et intestinales. Ce savant docteur acquit ainsi la certitude absolue que, tout en étant dues à des causes différentes, toutes ces affections ont cependant un seul et unique début initial et commun : l'inflammation des muqueuses de l'estomac. Les gastrites, isypesies, gastralgies, dilatation et autres noms qu'on donne à ces maladies pour les distinguer l'une de l'autre, suivant leur état plus ou moins aigu ou chronique, de même que leurs différentes conséquences, dépendent donc uniquement du plus ou moins d'acuité de cet état inflammatoire ; et d'autres termes, toutes les maladies d'estomac, indépendamment des causes qui les produisent, sont dues à une lésion allant d'une inflammation simple à une inflammation aiguë, jusqu'à une plaie de l'estomac, et c'est cette lésion qui en altère et détruit les fonctions, annule l'appétit, entrave les digestions et favorise ainsi dans l'organisme la non-digestion et la putréfaction des aliments absorbés.

Aussi pratique que savant et doué d'une subtilité remarquable, l'illustre praticien comprit aussitôt que le traitement des plaies internes devait forcément être le même que celui des plaies externes. Dans l'immense hôpital placé sous sa direction, et sous son heureux impulsion, tous les digestifs employés jusqu'alors : bicarbonate de soude, pepsine, magnésie, amers ferrugineux, etc., qui, d'ailleurs, ne procuraient jamais qu'une amélioration momentanée, tombèrent et firent place à l'antisepsie.

(En effet, depuis quelques années déjà on n'emploie plus ces digestifs, et il a été reconnu que l'estomac secrite toujours plus de pepsine qu'il ne lui en est nécessaire pour digérer le bol alimentaire.)

Tous les essais tentés par la méthode De Cock, et ils se comptent par milliers, dans les cas les plus disparates, les plus rebelles, les plus invétérés, furent couronnés du plus grand succès. Chaque fois la guérison fut complète. L'indication était formelle et péremptoire. Pour guérir l'estomac, il faut l'assainir, il faut combattre l'état inflammatoire de la muqueuse gastrique, comme l'on combat l'inflammation de la bouche, d'une plaie, etc. Au reste, quoi d'aussi logique ? Dès l'instant, il suffisait de faire le choix heureux de substances calmantes anti-inflammatoires qui, en même temps, pussent favoriser la digestion au lieu de l'entraver comme font certains produits.

Ce fut la suite de ces guérisons, que, voulant faire profiter de sa découverte l'humanité entière, et sur les instances de ses collègues, et surtout de ses malades, il mit en vente la préparation spéciale qui est destinée à immortaliser son nom, car elle s'appelle Poudres de Cock.

Il fallait signaler ce remède précieux dont vient de s'enrichir la thérapeutique.

D^r GEORGES DE HAUTMONT.

Les Poudres de Cock se vendent 2 fr. 50 la boîte, dans toutes les pharmacies françaises, ou 2 fr. 60 en mandat postal adressé à M. Dr. Cock et C^o, à Jeumont (Nord).

Marcel Cerf, expert, 49, rue Le Peletier, Paris. Directeur de ventes aux enchères publiques Paris, et Province.

— Expertises d'objets d'art, tapisseries, meubles anciens et modernes, tableaux, porcelaines, bijoux, curiosités, etc. M. Cerf organise périodiquement des ventes de réunion d'objets d'art à l'hôtel Drouot, pour les amateurs n'ayant que quelques objets à vendre. Les frais sont de 6 0/0 tout compris. Le reliquat est adressé par poste le lendemain de la vente.

MARCHÉ DE BORDEAUX

Espèces	Amenés	Vendus	Prix extrême
Bœufs.....	466	106	de 68 à 80
Vaches.....	24	17	de 55 à 70
Moutons.....	810	588	de 85 à 1 01
Porcs.....	2.289	1.197	de 45 à 50

79

79

79

79

79

79

79

79

79

79

79

79

79

79

79

79

79

79

79

79

